

Lutte contre la Toxicomanie - Nouvelle convention avec l'Association Espoir-Drogue

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Contrat d'Action de Prévention 1991-1993 signé entre la Ville de Besançon et l'Etat, la Ville a participé au développement de l'Association Espoir-Drogue (délibération du 17.02.1992 et convention Ville/association en date du 17 avril 1992).

Aujourd'hui, intégré dans le Contrat de Ville, le Contrat d'Action de Prévention prévoit la poursuite de cette action en conformité avec les travaux et réflexions du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Le projet établi par la Commission «Lutte contre la Toxicomanie» du CCPD, discuté et validé par celui-ci le 13 septembre 1994, sert de base à l'établissement d'une nouvelle convention avec l'Association Espoir-Drogue qui se voit confier des missions supplémentaires pour devenir un centre de soins conventionné.

Pour mener à bien ce nouvel essor de l'association qui doit permettre de doter Besançon des moyens nécessaires pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des toxicomanes, la Commission Prévention - Formation et Emploi des Jeunes propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention portant :

1. Sur les objectifs suivants :

- pérenniser les actions de prévention primaire des toxicomanies en direction de la jeunesse scolarisée, et plus généralement de la population des quartiers prioritaires de la Ville,
- développer les possibilités d'accueil, d'écoute et de suivi des toxicomanes, des familles ou de toutes personnes sollicitant l'association,
- mettre en oeuvre une prise en charge sociale et éducative des usagers de drogues,
- animer un réseau de partenaires permettant la réinsertion des ex-toxicomanes par le logement, la formation et le travail en organisant un soutien individuel d'ordre éducatif et médico-psychologique,
- développer des conventions partenariales avec les organismes logeurs, les organismes sociaux, les services publics ou associatifs de l'emploi (ANPE, Mission Locale, etc.),
- participer aux travaux de la Commission «Lutte contre la Toxicomanie» du CCPD et du Comité Technique qui en est issu dans les buts d'analyse des phénomènes toxicomaniaques et d'évaluation des réponses locales,
- achever la constitution d'une équipe pluridisciplinaire en recrutant un professionnel pour assurer un accompagnement social et éducatif des toxicomanes et organiser un réseau de prise en charge.

2. Sur un subventionnement :

180 000 F pour la durée de la convention.

3. Sur une durée :

une année du 15 mai 1995 au 14 mai 1996.

4. Sur les modalités de contrôle :

rapport d'évaluation, bilan financier et commission paritaire.

Sur avis favorable de la Commission Formation - Emploi des Jeunes - Prévention, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. MAGNIN : Nous sommes dans une cérémonie des adieux mais je ne participerai pas à la nostalgie.

J'ai une petite réserve, Monsieur le Maire, sur ce rapport, peut-être d'ailleurs davantage en tant que praticien qu'élu. Je crois que c'est bien que la Ville s'engage dans une question comme celle-là qui est très grave, probablement une des questions les plus graves que la société ait à résoudre mais le problème c'est qu'on ne sait pas très bien au travers de ce rapport vers quoi et à quoi la Ville s'engage. On a un petit l'impression que l'action de la Ville dans le domaine de la toxicomanie se résume au développement de l'Association Espoir-Drogue. Je n'ai pas d'a priori vis-à-vis de cette association. Ce qui m'intéresse c'est le contenu concret de son action et le projet dont il est fait état établi par la Commission Lutte contre la Toxicomanie donc directement dérivé des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Commission Communale de Prévention de la Délinquance et qui sert de base, semble-t-il, à la nouvelle convention. Ce projet, j'aimerais savoir un petit peu ce qu'il est. Le rapport n'en dit rien et c'est un petit peu gênant. On part d'un centre de soins conventionné, mais à quoi ce centre répond-il ? Est-ce que c'est un centre d'échange de seringues, un centre où seront mis en pratique des programmes de substitution ? Cela n'est pas dit et je crois que les objectifs restent, dans ce rapport en tout cas, très flous, trop généraux, un petit peu comme on le voit souvent lorsque les collectivités, quelles qu'elles soient, interviennent dans le domaine de la toxicomanie, elles sont un petit peu «langue de bois».

Est-ce que c'est une option toxicomanie zéro vers laquelle on s'oriente, une sorte d'éradication de la toxicomanie, ce qui est un objectif complètement irréaliste et ce sur quoi toutes les politiques publiques ont échoué depuis 25 ans quelle que soit la coloration des gouvernements. Est-ce que c'est une option de limitation des risques, préventive contre le risque de transmission du sida, des hépatites ou le risque d'utilisation de produits frelatés ? Est-ce que c'est un objectif de sécurité publique ? Est-ce que c'est un objectif concordant avec les recommandations par exemple de la Commission «HENRION» sur la toxicomanie, rapport remis au Premier Ministre de l'époque, M. BALLADUR qui s'est empressé de le mettre dans un placard. Je ne voudrais pas ouvrir un long débat sur cette question mais ce rapport était intéressant en ce sens qu'il nous faisait changer de philosophie en la matière et que c'était plutôt bien.

D'autre part, on parle d'évaluation dans le projet de convention mais comme on ne connaît pas les objectifs, on ne sait pas très bien ce que l'on va évaluer et c'est un tout petit peu gênant. Je crois que ce rapport est insuffisant pour je puisse me prononcer sur le fond.

M. LE MAIRE : C'est un professionnel qui parle.

M. JEANNIARD : Je comprends tout à fait les remarques de notre collègue. Ce que je dois indiquer concernant ce rapport et cette proposition, c'est que le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a travaillé il y a un petit peu plus d'un an sur le fait important d'une augmentation

significative de toxicomanes sur la place de Besançon et notamment d'héroïnomanes. A partir de là, c'était au début de l'année 1994, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a réuni l'ensemble des partenaires, ceux de la Justice, ceux de la Police, également les médecins-inspecteurs régionaux, les pharmaciens régionaux, les Conseils de l'Ordre, les éducateurs de prévention, différents spécialistes de la santé, notamment au CHR, différentes associations qui travaillaient également sur ce secteur-là afin de faire le point concernant la situation à Besançon. De cela, il est apparu au bout d'une analyse assez précise que l'Association Espoir-Drogue recueillait l'assentiment général de l'ensemble des partenaires et notamment des partenaires médicaux concernant son action.

Par ailleurs, il s'agissait d'accroître nos possibilités de réponse vis-à-vis de ce constat d'augmentation de la toxicomanie en mettant en place sur la Ville de Besançon les prémices d'un centre d'accueil et de suivi des toxicomanes sur notre Ville. A partir de là, nous avons travaillé avec Espoir-Drogue, nos différents partenaires du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance pour définir très concrètement les actions que pouvait mener l'Association Espoir-Drogue et l'ensemble de ce processus-là a été acté par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance avec, je vous le rappelle, l'ensemble de nos partenaires, je pense notamment à la Justice et à toute l'éducation spécialisée. Donc, ce sont les prémices d'un centre d'accueil et de suivi des toxicomanes. Il pourra être demandé à l'Association Espoir-Drogue de faire évoluer l'ensemble de ses actions sur la Ville de Besançon, de modifier également ses méthodes d'intervention, cela est dans le contrat que nous allons signer avec elle et puis également qu'elle fasse en sorte de répondre à un certain nombre de méthodes qui se mettent en place notamment le traitement par la méthadone.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faudra être vigilant par la suite...

M. JEANNIARD : Oui, absolument.

M. LE MAIRE : ...puisque c'est un conseil de professionnel comme je vous l'indiquais. Préparer un centre de soins conventionné, je crois que cela peut être valable mais faisons attention quand même et continuons de travailler avec le CCPD sur ce projet.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte les propositions du Rapporteur.